

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 3 avril 2018

Informations aux allocataires

Dans le cadre de la reprise normale des activités de la CSSM suite aux mouvements sociaux, la CSSM informe les allocataires sur les dispositions mises en place pour faciliter la prise en charge de leurs demandes.

- La Direction de la CSSM tient à rassurer les allocataires sur le fait que toutes les prestations sont versées et continueront à l'être le 5 de chaque mois pour tous les dossiers à jour. Aucune rupture de versement n'a eu lieu pendant la période du mouvement contre l'insécurité.
- Les dossiers déposés à la CSSM pendant la période du mouvement sont pris en charge pour traitement. La CSSM invite les allocataires à faire preuve de patience et à ne pas se déplacer inutilement pour une demande d'information sur la situation de leur dossier durant les trois prochaines semaines. Les demandeurs seront avisés par nos soins du traitement de leur dossier par notification adressée par voie postale.
- La CSSM rappelle que les attestations de paiements sont disponibles via le site caf.fr. Dans ce cadre, un sms a été adressé aux allocataires pour leur indiquer la procédure et leur référence de connexion.
- Pour toute nouvelle demande, les accueils au niveau de ses sites d'accueil de Kawéni et de Petite terre à Labattoir sont assurés aux jours et horaires habituels. Les demandes peuvent aussi être adressées par courriel à l'adresse : pfs.cssm@css-mayotte.fr

La CSSM met en œuvre toutes les mesures permettant de garantir la continuité du service public de Sécurité sociale et remercie les allocataires de leur collaboration.

Contact Presse :

Fatihah CHEICK-AHMED – Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : communication-marketing@css-mayotte.fr